

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 14 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 8 avril 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Monsieur Christophe ARZANO, Madame
Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie
PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÛN, Madame
Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO,
Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa SAADI, Monsieur
Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin
ONGHENA, Monsieur Pascal MAINGE, Monsieur Augustin KUNGA,
Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Sylvie ROBY à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Etienne RENAULT à Mme Sandrine LALANNE.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
M. Julien PARFOND à M. Laurent TUIL.
Mme Marilyn LANTRAIN à Mme Djedjiga ISSAD.

Absents excusés :

Mme BROCARD Nicole.

Absents :

M. GODARD Serge, M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

2022DELIB0032 - MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX RELATIF À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC -
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le règlement intérieur de la Commune de Bry-sur-Marne relatif à la passation des marchés et accords-cadres à procédure adaptée,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication au BOAMP le 15 février 2022 et publié sur achatpublic.com et sur le site de la ville le 14 février 2022,

Vu les propositions des candidats,

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

Vu le procès-verbal de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée du 1^{er} avril 2022,

Considérant que Monsieur le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de souscrire les marchés et les accords-cadres,

Considérant qu'il convient de renouveler le marché de travaux de modernisation, d'exploitation, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public et de la signalisation tricolore,

Considérant que l'accord-cadre est décomposé en 3 lots comme suit :

- Lot n°1 : Modernisation, réparation et entretien de l'éclairage public,
- Lot n° 2 : Modernisation, réparation et entretien de la signalisation tricolore,
- Lot n°3 : Installation provisoire des illuminations ou d'appareillages pour les fêtes et manifestations ;

Considérant la proposition de la Commission des Marchés et Accords-Cadres à Procédure Adaptée de retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses au vu des critères pondérés de jugement des offres (prix des prestations 40%, valeur technique 60%) ainsi qu'il suit :

- Lot n°1 : Modernisation, réparation et entretien de l'éclairage public :
DERICHEBOURG ENERGIE EP,
- Lot n° 2 : Modernisation, réparation et entretien de la signalisation tricolore :
DERICHEBOURG ENERGIE EP,
- Lot n°3 : Installation provisoire des illuminations ou d'appareillages pour les fêtes et manifestations : EIFFAGE SYSTEMES ILE DE France.

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE 1 : ATTRIBUE les marchés, sous forme d'accords cadre relatifs aux travaux de modernisation, d'exploitation, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public et de la signalisation tricolore ainsi qu'à l'installation des illuminations ou d'appareillages pour les fêtes et manifestations ainsi qu'il suit :

- Lot n°1 : Modernisation, réparation et entretien de l'éclairage public : l'entreprise DERICHEBOURG ENERGIE EP dont le siège social se situe : 51 Chemin des Mèches à CRETEIL (94000) pour un montant maximum annuel de 175 000 € HT ;
- Lot n° 2 : Modernisation, réparation et entretien de la signalisation : l'entreprise DERICHEBOURG ENERGIE EP dont le siège social se situe : 51 Chemin des Mèches à CRETEIL (94000) pour un montant maximum annuel de 175 000 € HT;
- Lot n°3 : Installation provisoire des illuminations ou d'appareillages pour les fêtes et manifestations : l'entreprise ENERGIE SYSTEMES ILE DE France dont le siège social se situe 8 bis avenue Joseph Paxton à FERRIERES EN BRIE (77164) pour un montant maximum annuel de 175 000 € HT ;

ARTICLE 2 : PRÉCISE que les accords-cadre sont conclus pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, par périodes successives d'un an sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que les accords-cadre seront signés par Monsieur le Maire dès que la présente délibération sera exécutoire.

ARTICLE 4 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires liées à l'exécution des marchés et notamment celles relatives à leur résiliation.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022 et seront inscrits chaque année dans le cadre d'éventuelles reconductions, aux chapitre et articles correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 15 avril 2022

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

